

Syndicat National des Praticiens Spécialistes de la Santé Publique (SNPSSP)

Siège National « La Résidence Familiale » Hussein –Dey –Alger
Tel: 021.47.99.18 Fax: 021.77.14.78 Email: snpsspdz@yahoo.fr Site: www.snpssp.org

COMMUNIQUE

Dans le cadre de la poursuite du dialogue entre le SNPSSP et le MSPRH, le Bureau Exécutif National du syndicat s'est réuni le 25 octobre 2016 avec la commission chargée des relations avec les partenaires sociaux au MSPRH.

Lors de cette réunion a été examiné l'état d'avancement de la prise en charge des points ayant fait l'objet de discussions avec le MSPRH.

Ont été ainsi notamment passé en revue :

- Le dossier de l'amendement du statut particulier et du régime indemnitaire, qui demeurent une revendication du syndicat nonobstant la position actuelle du Gouvernement sur cette question. Le syndicat a demandé l'intervention de Monsieur le Ministre pour régler le problème posé par l'organisation du concours de passage au grade de praticien spécialiste en chef qui nécessite un amendement du statut.
- La mise en conformité de la prime d'intéressement avec les trois grades de praticiens spécialistes de la santé publique : après avoir passé l'étape de la commission Ad hoc au niveau de la Fonction Publique, le dossier est au niveau du Premier Ministère, le syndicat a demandé l'intervention du Ministre de la Santé auprès du Premier Ministre pour débloquer le dossier.
- Le statut des services de santé publique transformés en services hospitalo-universitaires en 2013 : le syndicat a demandé l'intervention du Ministre de la Santé pour libérer les AIM d'abrogation de cette transformation, toujours bloqués au niveau du Ministère de l'Enseignement Supérieur.
- La demande de mise fin à la discrimination en matière d'imposition : le syndicat a dénoncé la position du Ministère des Finances qui n'a pas réglé ce problème dans le cadre de la Loi de finances 2016 malgré la proposition d'amendement de l'article incriminé faite par le MSPRH, et demande une intervention au niveau de l'APN pour qu'il soit pris en charge dans le cadre de la loi de finance 2017 car le Ministère des

Finances n'a pas encore une fois retenu l'amendement fait par le MSPRH dans le projet de Loi de Finances de 2017.

- L'organisation des concours de gradation : l'AIM du concours de principal est en instance de promulgation. Le syndicat demande la préparation d'un AIM qui prenne en charge l'organisation du concours de passage au grade de chef en attendant l'amendement du statut. Le MSPRH s'est engagé à régler ce point dans ce sens avec la fonction publique
- Le SNPSSP note avec satisfaction la réintégration des praticiens spécialistes de la santé publique dans les comités nationaux relevant de toutes les directions du MSPRH sauf ceux relevant de la direction générale de la prévention où il déplore le retard fait dans cette réintégration et demande que ça soit fait rapidement.
Il a été retenu aussi que les praticiens spécialistes de santé publique feraient, à l'avenir, partie des comités intersectoriels.
- Il a par ailleurs été convenu d'une réunion entre le syndicat et la Direction de la Formation pour discuter de la problématique de la formation continue.

Les deux parties ont salué le climat de dialogue constructif ayant caractérisé les travaux lors de cette réunion.

P/LE SNPSSP
LE PRESIDENT

